

# COMPTE RENDU



## **ORDRE DU JOUR**

### **1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30/03/2021**

#### **2°) Finances**

- A / Compte de gestion 2021 : commune – DELIB 2022/04/01
- B / Compte administratif 2021 : commune – DELIB 2022/04/02
- C / Affectation des résultats 2021 : commune – DELIB 2022/04/03
- D / Vote du prêt auprès du Crédit Agricole – DELIB 2022/04/04
- E / Subventions aux associations – DELIB 2022/04/05
- F / Vote des taux d'imposition 2022 – DELIB 2022/04/06
- G / Budget primitif 2022 : commune – DELIB 2022/04/07

#### **3°) Administration générale**

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

#### **4°) Questions diverses**

**Sont présents** : Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Brigitte DUHAMEL, Jean-Pierre VERHANNEMAN, Marjorie AMBLOT, Michel BOCQUILLON, Sonia DERISBOURQUE, Fanny COUVREUR, Yannick DUCROCQ, Christophe LEROY

**Absents excusés** : Mme Maryline DISSAUX donne procuration à Bertrand COCQ ; Benoit BARBIER donne procuration à Jean-Pierre VERHANNEMAN, Maryline LAIGLE donne procuration à Fanny COUVREUR, Christophe THESSE donne procuration à Maryse BOUTON et Marjorie AMBLOT jusqu'à 18h40 ;

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Maurice LOUCHART

La séance ouverte,

## 1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 30 mars 2022.

*Approuvées à l'unanimité*

## 2°) FINANCES

### - A/ Compte de gestion 2021 : commune – DELIB 2022/04/01

**Monsieur le Maire**, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Approuvées à l'unanimité*

### - B/ Compte administratif 2021 : commune – DELIB 2022/04/02

**Monsieur le Maire**, présente le compte administratif 2021 de la commune

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **869 047,77 euros**

Recettes : **1 165 294,83 euros**

Soit un **excédent** de fonctionnement de **296 247,06 euros**

## Investissement

Dépenses : **285 772,74 euros**

Recettes : **973 803,21 euros**

Soit un **excédent** d'investissement de **688 030,47 euros**

La délibération est soumise au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2021.

*Approuvées à l'unanimité*

**18h40 : Madame Marjorie AMBLOT rejoint la séance du conseil municipal à partir d'ordre du jour elle prendra part au vote.**

### - **C / Affectation des résultats 2021 : commune – DELIB 2022/04/03**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du conseil municipal de voter l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 08 avril 2021 :

Pour 2021, l'excédent de fonctionnement s'élève à **296 247,06 euros**.

<b>Décision d'affectation</b>	
1- Report de fonctionnement	36 247,06 €
2- Affectation en réserves R1068 en investissement	260 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve l'affectation définitive des résultats exposés ci-avant.

*Approuvées à l'unanimité*

### - **D / Vote du prêt auprès du Crédit Agricole – DELIB 2022/04/04**

Le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de 400 000 €.

Les conditions financières et particulières du prêt sont les suivantes :

Montant emprunté : 400 000 €

Durée : 180 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,11%

Périodicité : trimestrielle

Nombre d'échéances : 60

- Montant des échéances :

- 59 échéances de 7 246,29 € (capital et intérêts)
- 1 échéance de 7 245,97 € (capital et intérêts)

Frais de dossier : 400,00 €

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité d'effectuer l'emprunt présenté ci-dessus pour une période de 180 mois à un taux fixe de 1,11%, et autorisent M. le Maire à signer le contrat et tous documents y afférent.

*Approuvées à l'unanimité*

**E / Subventions aux associations – DELIB 2022/04/05**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter l'attribution des subventions aux associations suivant le tableau ci-après :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ASSOCIATIONS	2018	2019	2020	2021	Souhait 2022	PROPOSITION COMMISSION	ATTRIBUÉ	REMARQUES
AEP ÉCOLE NOTRE DAME	2 744 €	3 184 €	6 513 €	5 317 €	à calculer en sept 2022	-		271 € primaires / 598 € maternelles (13 élèves primaires et 3 maternelles)
APEL ÉCOLE NOTRE DAME	1 600 €	1 700 €	1 200 €	662 €	1 350 €	300 €	300 €	Mme DERISBOURQUE ne fait pas partie du vote de la subvention
ASSOCIATION COLOMBOPHILE	575 €	575 €	575 €	575 €	575 €	575 €	575 €	
ASSOCIATION DE SALVEGARDE DE L'ÉGLISE DE SAINT-VAAST	600 €	600 €	600 €		800 €	650 €	650 €	Le président, M Christophe LEROY ne fait pas partie du vote de la subvention
ASSOCIATION DES PETITS DE MONTAIGNE	150 €	250 €	250 €		400 €	300 €	300 €	
ASSOCIATION SAUVONS NOTRE DAME DE LA PAIX	150 €	150 €	150 €		150 €	150 €	150 €	
ATELIER THÉÂTRE	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	
BLACK ROAD					150 €	150 €	150 €	
CHTIS COUNTRY	150 €	200 €	200 €		200 €	200 €	200 €	
CLUB DES AÎNÉS DE NORRENT-FONTES	400 €	400 €	400 €	400 €	500 €	450 €	450 €	
COMITÉ DE FOIRE	3 000 €	3 000 €	0 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
COMITÉ DES FÊTES	6 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	6 245 €	6 000 €	6 000 €	La présidente (Mme BOUTON) ne fait pas partie du vote de la subvention
CONFRÈRE DU CRESSON	500 €	500 €	500 €	250 €	400 €	400 €	400 €	
DON DU SANG	250 €	250 €	250 €		250 €	250 €	250 €	
FNACA	250 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
GYMNASTIQUE	300 €	320 €	320 €		320 €	320 €	320 €	
LA DENTELLE DE NORRENT-FONTES	150 €	200 €	150 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
LES CIAQUETTES	300 €	300 €	300 €		400 €	350 €	350 €	
LES COUSETTES DE NORRENT-FONTES			340 €	340 €	250 €	250 €	250 €	
LES INTRÉPIDES	2 750 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	
LES NORRENT-FONTURIERS	500 €	500 €	500 €		700 €	550 €	550 €	
SOCIÉTÉ DE CHASSE DU MARAIS	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	
SOCIÉTÉ DE CHASSE INTERCOMMUNALE	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
SOCIÉTÉ DE PÉTANQUE DE NORRENT-FONTES	300 €	350 €	350 €		400 €	400 €	400 €	
TRIKAZEL					150 €	150 €	150 €	
<b>TOTAL</b>	<b>23 787 €</b>	<b>24 848 €</b>	<b>24 968 €</b>	<b>20 065 €</b>	<b>22 240 €</b>	<b>19 445 €</b>	<b>19 445 €</b>	

Associations	2020	2021	Souhait 2022	PROPOSITION COMMISSION	ATTRIBUÉ	REMARQUES
A DATEEP	80 €	80 €	80 €	80 €	80	
Asso Sportive Collège	100 €	100 €	100 €	100 €	100	
DDEN	50 €	50 €	50 €	50 €	50	
Espaces naturels	50 €	50 €	50 €	50 €	50	
Harmonie	250 €	250 €	250 €	250 €	250	
Jeunes pompiers	80 €	80 €	80 €	80 €	80	
Lycée Lillers	726 €	726 €	572 €	572 €	572	
SPA	50 €	50 €	50 €	50 €	50	
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 €</b>	<b>1 386 €</b>	<b>1 232 €</b>	<b>1 232 €</b>	<b>1 232 €</b>	

*Approuvées à l'unanimité*

**F / Vote des taux d'imposition 2022 – DELIB 2022/04/06**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du conseil municipal de voter les taux comme ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 8 avril 2022 :

Taxes	TAUX D'IMPOSITION 2021
Foncière (bâtie)	<b>50,40</b>
Foncière (non bâtie)	<b>44,55</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les taux exposés ci-avant.

*Approuvées à l'unanimité*

**G / Budget primitif 2022 : commune – DELIB 2022/04/07**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget 2022 de la Commune, présenté par chapitre, et conformément à l'avis de la commission finance réunie le 8 avril 2022 :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 1 097 144,06 €

Recettes : 1 097 144,06 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 1 516 985,60 €

Recettes : 1 516 985,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2022.

*Approuvées à l'unanimité*

### 3°) ADMINISTRATION GENERALE

#### **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 08 mars 2022

#### **Considérant ce qui suit :**

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

#### **Décide :**

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100%.

*Approuvées à l'unanimité*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures 21**

**Le secrétaire,  
Jean-Maurice LOUCHART**

**Le Maire  
Bertrand COCQ**